



Marseille le 11 septembre 2025

ARRETE n°2025037-0019 du 11 septembre 2025

fixant la composition nominative de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1432-4, D. 1432-28, D. 1432-29 et D. 1432-30 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 2006-672 du 08 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2011-668 du 14 juin 2011 modifiant certaines dispositions réglementaires prises en application de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, modifié par le décret n° 2012-1331 du 29 novembre 2012 ;

Vu le décret n° 2014-637 du 18 juin 2014 relatif à la désignation des membres des unions régionales des professionnels de santé au sein de la CRSA et de la conférence des territoires.

Vu le décret n° 2015-1879 du 30 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Vu le décret du 16 juillet 2024 portant nomination de Monsieur Yann Bubien en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu le décret n° 2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie;

Vu le décret n° 2021-847 du 28 juin 2021 relatif à la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie ;

Vu l'arrêté n° 2025027-0013 du 30 juin 2025 fixant la composition nominative de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Sur proposition des autorités et instances chargées de désigner des représentants mentionnés à l'article D.1432-28 du code de la santé publique ;

Page 1/15

Arrête

Article 1:

L'arrêté n° 2025027-0013 du 30 juin 2025 fixant la composition nominative de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Provence-Alpes-Côte d'Azur, publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région le 3 juillet 2025 est abrogé.

Article 2:

La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui concourt par ses avis à la politique régionale de santé dans la région, comprend 104 membres titulaires ayant voix délibérative répartis en 8 collèges.

Article 3:

La liste des membres titulaires et suppléants de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Provence-Alpes-Côte d'Azur est fixée comme suit :

1° un collège des représentants des collectivités territoriales du ressort géographique de l'Agence comprenant:

- a) trois conseillers régionaux désignés par le Président du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :
 - Monsieur Bertrand MAS-FRAISSINET, conseiller régional;

suppléé par :

- Madame Josy CHAMBON, conseillère régionale ;
- Monsieur Richard GALY, conseiller régional.
- Madame Sylvie VIALA, conseillère régionale :

suppléée par .

- Madame Agnès ROSSI, conseillère régionale ;
- Madame Sylvaine DI CARO, conseillère régionale.
- Monsieur Georges LEONETTI, conseiller régional;

suppléé par :

- Monsieur Ludovic PERNEY, conseiller régional;
- Monsieur André GARRON, conseiller régional.
- b) le Président du Conseil départemental, ou son représentant, de chacun des départements du ressort :

- Madame Patricia PAUL, conseillère départementale des Alpes-de-Haute-Provence ; suppléée par :
 - Madame Marie-Claude BRUSAT, conseillère départementale des Alpes-de-Haute-Provence:
 - Madame Stéphanie COLOMBERO, conseillère départementale des Alpes-de-Haute-Provence.
 - Madame Ginette MOSTACHI, vice-présidente du conseil départemental des Hautes-Alpes ;

suppléée par :

- Madame Françoise PINET, conseillère départementale des Hautes-Alpes :
- Madame Valérie ROSSI, conseillère départementale des Hautes-Alpes.
- Monsieur Jacques GENTE, vice-président du conseil départemental des Alpes-Maritimes ;

- Monsieur Frank CHIKLI, conseiller départemental des Alpes-Maritimes ;
- Madame Valérie SERGI, vice-présidente du conseil départemental des Alpes-Maritimes.

Monsieur Sylvain DI GIOVANNI, conseiller départemental des Bouches-du-Rhône ;

suppléé par :

- Madame Agnès AMIEL, conseillère départementale des Bouches-du-Rhône;
- en cours de désignation.
- Madame Françoise LEGRAIEN, conseillère départementale du Var ;

suppléée par :

- Madame Andrée SAMAT, conseillère départementale du Var ;
- Madame Marie-Laure PONCHON, conseillère départementale du Var.
- Madame Corinne TESTUD-ROBERT, conseillère départementale de Vaucluse ;

suppléée par :

- Madame Marielle FABRE, conseillère départementale de Vaucluse ;
- Madame Elisabeth AMOROS, conseillère départementale de Vaucluse.
- c) trois représentants des groupements de communes du ressort, désignés par l'Assemblée des communautés de France :
 - Monsieur **Anthony ZILIO**, président de la Communauté de communes Rhône Lez Provence;

suppléé par :

- Madame Marie-Andrée ALTIER, conseillère communautaire Hôtel de Ville de Mondragon.
- Monsieur Hervé CHERUBINI, président de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles;

suppléé par :

- Madame Marie-Pierre CALLET, vice-présidente de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles;
- Madame Sylvette SCIFO ANTON, conseillère communautaire Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles.
- Madame Pascale CHUDZIKIEWICZ, conseillère communautaire déléguée à la proximité -Communauté d'agglomération Les sorgues du Comtat;

suppléée par :

- Monsieur Bernard RIGEADE, conseiller communautaire délégué à la politique de la villecohésion - Communauté d'agglomération Les sorgues du Comtat.
- d) trois représentants des communes du ressort, désignés par l'association des maires de France :
 - Monsieur Joël BOUFFIES, maire de Villedieu (84);

<u>suppléé par</u> :

- Madame Dominique BUCCI-ALBERTO, maire d'Aiguilles (05);
- Monsieur Jean-Louis CHABAUD, maire de Barrême (04).
- Monsieur Roger DIDIER, président de la communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance (05);

<u>suppléé par</u> :

- en cours de désignation ;
- en cours de désignation.
- Monsieur Jean-Paul JOSEPH, maire de Bandol (83);

suppléé par :

- en cours de désignation ;
- en cours de désignation.

https://www.paga.ars.sante.fr/

2° un collège des représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux comprenant :

- a) huit représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1, désignés à l'issue d'un appel à candidature organisé dans des conditions fixées par le directeur général de l'Agence régionale de santé :
 - Madame Marie-Laure LUMEDILUNA, fédération française des diabétiques (FFD);

suppléée par :

- Madame Aline MARRONE, Conseil National des Associations Familiales laïques (CNAFAL 13):
- Monsieur Maurice JAYET, Comité régional pour le don de sang bénévole région Sud.
- Madame Maria BOCQUET, Union régionale des associations familiales (URAF);

suppléée par :

- Monsieur **Gérard JULLIEN**, fédération nationale des aphasiques de France ;
- Monsieur Eric GUILLERMOU, union nationale des associations de familles de traumatisés crâniens et cérébrolésés du Var (UNAFTC).
- Monsieur Jean-Régis PLOTON, Autres Regards;

suppléé par :

- Madame Caroline GASIGLIA, association ASUD « Mars say yeah »;
- en cours de désignation.
- Madame Michèle TCHIBOUDJIAN, Ligue nationale contre le cancer (LNCC);

suppléée par :

- Madame Catherine CHAPTAL, France Parkinson;
- en cours de désignation.
- Monsieur Guy REY, Fédération nationale des associations de retraités FNAR;

suppléé par :

- Monsieur Jean-Christophe MERLE, Association d'aide et accueil aux personnes âgées ACLAP:
- Monsieur Christophe HASER, Union des familles laïques de Toulon (UFL).
- Madame Mariane ASSO VERLAQUE, SOS cancer du sein ;

suppléée par :

- Monsieur Philippe YZOMBARD, confédération des comités d'intérêt de la ville de Marseille (CIQ);
- en cours de désignation.
- Monsieur Jean-Yves MAQUET, union nationale de famille et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques - UNAFAM ;

suppléé par :

- Madame Sonia SUEZ, ADVOCACY France;
- Madame Jeanine GUICHAOUA, union nationale de famille et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques UNAFAM.
- Madame Anne ALCOCER, association française des myopathies AFM téléthon;

suppléée par :

- Monsieur **Jérôme EVAIN**, coordination nationale des comités de défense des hôpitaux et maternité de proximité;
- Madame Anne-Marie GIARD, association pour la recherche sur les tumeurs cérébrales (ARTCSud).
- b) quatre représentants des associations de retraités et personnes âgées, désignés par le directeur général de l'Agence régionale de santé sur proposition des conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie mentionnés à l'article L. 149-1 du code de l'action sociale et des familles :
 - Monsieur Luc DELRY, CDCA 13 Entraide Energie 13;

suppléé par :

Madame Anne-Marie CANTANZARO, CDCA 13 - France Alzheimer;

- en cours de désignation.
- Madame Mireille AUQUIER, CDCA 84 fédération départementale des syndicats exploitants agricoles (FDSEA);

- Madame Brigitte PERRAUD, CDCA 83 Alzheimer aidants Var;
- en cours de désignation.
- Monsieur Federico PALERMITI, CDCA 06 France Alzheimer 06;

suppléé par :

- Monsieur Gérard TOUSSAINT, CDCA 06 Confédération nationale des retraités ;
- en cours de désignation.
- Monsieur Bernard HAVERBEKE, CDCA 05 association France Alzheimer des Hautes-Alpes;

suppléé par :

- Madame Gwendoline COULET-SIFFREDI, CDCA 83 FNADEPA;
- en cours de désignation.
- c) quatre représentants des associations des personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée, désignés par le directeur général de l'Agence régionale de santé sur proposition des conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie mentionnés à l'article L. 146-2 du code de l'action sociale et des familles :
 - Madame Sonia KHOUDIR, CDCA 13 Poly'mômes;

suppléée par :

- en cours de désignation ;
- en cours de désignation.
- Monsieur Pierre GAL, CDCA 84 union régionale des associations de parents d'enfants déficients auditifs (URAPEDA);

suppléé par :

- Madame Catherine GENTILHOMME, CDCA 84 Association Vauclusienne d'entraide aux Personnes Handicapées - AVEPH;
- en cours de désignation.
- Monsieur André GAUCHER, CDCA 06 ADAPEI;

suppléé par :

- Madame Aurélie AUREGLIA-CAUNEILLE, CDCA 06 UGECAM ;
- en cours de désignation.
- Monsieur Jean-Marc PEDRONA, CDCA 83 APAJH;

- en cours de désignation ;
- en cours de désignation.
- 3° Un collège des représentants des conseils territoriaux de santé mentionnés à l'article L. 1434-10 comprenant le président de chaque conseil territorial ou son représentant :
 - Madame Patricia GRANET-BRUNELLO, présidente du CTS 04 maire de Digne-les-Bains et présidente de Provence-Alpes Agglomérations;
 - Monsieur Gilles LAVERHNE, président du CTS 05 président du Comité départemental d'éducation pour la santé des Hautes-Alpes (CODES 05);
 - Monsieur Hervé CAEL, président du CTS 06 président du Conseil régional de l'ordre des médecins;
 - Madame Michèle RUBIROLA, présidente du CTS 13 1ère adjointe en charge de la santé publique, de la promotion de la santé, du sport santé, du conseil communal de santé, ville de Marseille;

- Monsieur Richard STRAMBIO, président du CTS 83 maire de Draguignan ;
- Madame Suzanne BOUCHET, présidente du CTS 84 vice-présidente du conseil départemental de Vaucluse.

4° un collège des partenaires sociaux comprenant :

- a) cinq représentants des organisations syndicales de salariés représentatives désignés par celles-ci, sur proposition de leurs instances régionales :
 - Monsieur Akim DEMNATI, représentant la confédération française démocratique du travail (CFDT);

suppléé par :

- Madame Catherine RIGUET, représentant la confédération française démocratique du travail (CFDT);
- Monsieur Florent PONZO, représentant la confédération française démocratique du travail (CFDT).
- Monsieur Yves DELLA-VALLE, représentant la confédération française de l'encadrementconfédération générale des cadres (CFE-CGC) - UD 06;

suppléé par :

- Madame Christelle BARRARD, représentant la confédération française de l'encadrementconfédération générale des cadres (CFE-CGC) - UD 13;
- Monsieur Jean-Mary INZERILLO, représentant la confédération française de l'encadrement-confédération générale des cadres (CFE-CGC) - UD 13.
- Madame **Brigitte DESBONNETS**, représentant l'union régionale de la confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) ;

suppléé par :

- Madame Anne MANIFICAT, représentant l'union régionale de la confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC);
- Madame Nacera SIDI MOUSSA, représentant l'union régionale de la confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC).
- Monsieur Olivier MASINI, représentant la confédération générale du travail (CGT);

suppléé par :

- Madame Marie DEBARD, représentant la confédération générale du travail (CGT) ;
- Monsieur Christophe CANIQUIT, représentant la confédération générale du travail (CGT).
- Monsieur Gilles MANCHON, secrétaire régional du syndicat force ouvrière (FO) PACAC branche santé;

suppléé par :

- Madame Magali ROUILLARD, secrétaire générale du syndicat force ouvrière (FO) centre hospitalier de Salon;
- Monsieur André DESCAMPS, secrétaire régional du syndicat force ouvrière (FO) santé privée.
- b) trois représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives désignés par celles-ci, sur proposition de leurs instances régionales :
 - Madame Marie BORDONNEAU, représentant la confédération des petites et moyennes entreprises (CPME Sud PACA);

suppléée par :

- Monsieur Hubert BOISSI, représentant CPME Sud PACA, directeur FAM Les Lavandes -Foyer de vie Ciotel Le Cap et Vertes Collines;
- Monsieur Franck BLANC, représentant CPME Sud PACA, directeur général Imasud Les médecins radiologues.
- Monsieur Jean-Louis MAURIZI, président directeur général du centre de rééducation Paul Cézanne – président du MEDEF Sud;

- Monsieur **Pierre ALEMANNO**, président du conseil d'administration de la polyclinique Saint Jean à Cagnes sur Mer représentant MEDEF :
- Madame Valentine LAMMENS, co-gérante clinique Saint François à Nice représentante MEDEF.
- Madame Catherine CLOTA, représentant l'Union des entreprises de proximité (U2P) PACA;

- en cours de désignation ;
- en cours de désignation.
- c) un représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales, désigné par le directeur général de l'Agence régionale de santé sur la proposition conjointe de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat, de la chambre régionale de commerce et d'industrie et d'une organisation représentative des professions libérales :
 - Madame Alice BARES FIOCCA, représentante UNAPL Région Sud ;

suppléée par :

- Monsieur Pierre ALBARRAZIN, président de l'Union des entreprises de proximité (U2P) PACA:
- en cours de désignation.
- d) un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles, désigné par la chambre régionale de l'agriculture :
 - en cours de désignation ;

suppléé par .

en cours de désignation.

5° un collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociales comprenant :

- a) deux représentants des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité, désignés à l'issue d'un appel à candidature organisé dans des conditions fixées par le directeur général de l'Agence régionale de santé :
 - Monsieur Bruno TANCHE, président addiction méditerranée;

suppléé par :

- Madame Doris DUGAND, association agir pour le lien social et la citoyenneté, ALC;
- Madame Caroline ROGEY, SOLIHA Provence solidaires pour l'habitat,
- Monsieur Joachim LEVY, directeur de Nouvelle Aube ;

suppléé par :

- Madame Sabine VANDEPITTE, directrice régionale PACA & Corse Croix-Rouge française;
- Madame Lydia CELESTINI, coordinatrice travailleuse sociale promo soins Draguignan.
- b) au titre de l'assurance vieillesse et de la branche accidents du travail maladies professionnelles mentionnée à l'article R. 221-9 du code de la sécurité sociale, un représentant de la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail :
 - Monsieur Bruno HUSS, administrateur représentant la Fédération nationale de la Mutualité française au sein du Conseil d'administration;

suppléé par :

- Monsieur Jean-Rémy GOFFINET, administrateur suppléant, représentant la CPME au sein du conseil d'administration;
- Madame Muriel SIMON-DEVOS, administratrice titulaire, représentant le MEDEF au sein du conseil d'administration.

https://www.gaca.ars.sante.fr/

- c) un représentant des caisses d'allocations familiales, désigné par le conseil d'administration de la fédération inter-caisse d'allocations familiales Provence-Alpes-Côte d'Azur :
 - Madame Murielle CHAUDOIN, administratrice du conseil d'administration de la fédération inter-caisse d'allocations familiales Provence-Alpes-Côte d'Azur;

- Madame **Marie-Thérèse NEMROD-BONNAL**, administratrice du conseil d'administration de la fédération inter-caisse d'allocations familiales Provence-Alpes-Côte d'Azur :
- Madame Carine PAPY, administratrice du conseil d'administration de la fédération intercaisse d'allocations familiales Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- d) un représentant de la mutualité française, désigné par le président de la fédération nationale de la mutualité française :
 - Madame Isabelle LORENZI, représentante de la mutualité française Provence-Alpes-Côte d'Azur :

suppléée par :

- Monsieur Patrick OSENDA, représentant de la mutualité française Provence-Alpes-Côte d'Azur :
- Madame Karin DELRIEU, représentante de la mutualité française Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- e) le directeur d'organisme, représentant, au niveau régional, les régimes d'assurance maladie dont la caisse nationale est membre de l'union nationale des caisses d'assurance maladie, désigné par le directeur général de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie, ou son représentant :
 - Monsieur Gérard BERTUCCELLI, directeur coordonnateur régional de la gestion du risque ;

suppléé par :

- Madame Éléonore RONFLÉ, médecin conseil régional PACA Corse ;
- Monsieur Maxime BELTIER, directeur adjoint de la coordination régionale et de la gestion du risque.
- f) un représentant des établissements ou services qui assurent l'accueil et l'accompagnement de personnes confrontées à des difficultés spécifiques mentionnés au 9° de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles:
 - Madame Laurence EMIN, addiction méditerranée déléguée régionale fédération addiction;

suppléée par :

- Monsieur Thierry MILA, président de la délégation régionale de la FAS PACA Corse;
- en cours de désignation.

6° un collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé comprenant :

- a) deux représentants des services de santé scolaire et universitaire, désignés par le recteur de l'académie Aix-Marseille :
 - Madame Odile BEAUVAIS, infirmière conseillère technique départementale du Var;

suppléée par :

- Madame Corinne MAINCENT, infirmière conseillère technique auprès du recteur de l'académie de Nice et auprès de l'IA-Dasen des Alpes Maritimes;
- en cours de désignation.
- Madame **Fabienne CALLOUE**, médecin conseillère technique du recteur de l'académie d'Aix Marseille ;

suppléée par :

- Monsieur Sébastien JULIEN, infirmier conseiller technique du recteur de l'académie d'Aix Marseille;
- Monsieur Patrick DISDIER, responsable de la médecine préventive des étudiants de l'académie Aix-Marseille;

https://www.ppca.ans.sante.fr/

- b) deux représentants des services de santé au travail, désignés par le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi :
 - Monsieur Jean-Philippe GRIVA, service de santé au travail, directeur général EXPERTIS:

- Monsieur Sylvain GALLERINI, directeur général GEST 05;
- en cours de désignation.
- Monsieur François-Xavier MICHAUX, directeur général ST Provence;

suppléé par :

- Monsieur Carole BOISSEAU, directrice générale CMTI 06;
- en cours de désignation.
- c) deux représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile, désignés par le président du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :
 - Madame Laurence CHAMPSAUR, directrice de la PMI et de la Santé publique ;

suppléée par :

- Madame Johanne PRUDHOMME, PMI;
- en cours de désignation.
- Madame Agnès GIORDANO, chef de service de la protection infantile ;

suppléée par :

- en cours de désignation ;
- en cours de désignation.
- d) deux représentants des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé, désignés par le directeur général de l'Agence régionale de santé, dont un œuvrant dans le domaine médico-social ou de la cohésion sociale :
 - Madame Noura PAYAN, directrice du comité régional d'éducation pour la santé Provence-Alpes-Côte d'Azur (CRES PACA);

suppléée par :

- Madame Lisbeth FLEUR, responsable de la communication CRES PACA;
- en cours de désignation.
- Monsieur Bernard GIRY, président du centre inter-régional d'étude, d'action et d'information PACA et Corse en faveur des personnes en situation de handicap et/ou d'inadaptation (CREAI);

suppléé par :

- Monsieur Jérôme BEGARIE, directeur du centre inter-régional d'étude, d'action et d'information PACA et Corse en faveur des personnes en situation de handicap et/ou d'inadaptation (CREAI);
- Monsieur Serge DAVIN, vice-président du centre inter-régional d'étude, d'action et d'information PACA et Corse en faveur des personnes en situation de handicap et/ou d'inadaptation (CREAI).
- e) un représentant des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche, désigné par le directeur général de l'Agence régionale de santé :
 - Madame Valérie GUAGLIARDO, responsable du pôle observatoire de l'observatoire régional de la santé Provence-Alpes-Côte d'Azur (ORS PACA) ;

suppléée par :

- Monsieur Pierre VERGER, directeur adjoint de l'observatoire régional de la santé Provence-Alpes-Côte d'Azur (ORS PACA);
- Madame Marie JARDIN, chargée d'études à l'observatoire régional de la santé Provence-Alpes-Côte d'Azur (ORS PACA).

https://www.paca.ars.sante.fr/

f) un représentant des associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L. 141-1 du code de l'environnement, désigné à l'issue d'un appel à candidature organisé dans des conditions fixées par le directeur général de l'Agence régionale de santé :

 Madame Françoise PONET, France nature environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur (FNE);

suppléée par :

- Monsieur Jean-Pierre BIGNON, groupement des associations de défense des sites et de l'environnement de la Côte d'Azur (GADSECA);
- Monsieur Serge JOVER, association défense environnement Villeneuve (ADEV).

7° un collège des offreurs des services de santé comprenant :

a) cinq représentants des établissements publics de santé, désignés par le directeur général de l'Agence régionale de santé, dont au moins trois présidents de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers, de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie, sur proposition de la fédération représentant ces établissements :

Monsieur Jean-Luc JOUVE, président de la commission médicale d'établissement APHM ;

suppléé par :

- Monsieur Jacques LEVRAUT, président de la commission médicale d'établissement du centre hospitalier universitaire de Nice;
- en cours de désignation.
- Madame Françoise ANTONI, présidente de la commission médicale d'établissement du centre hospitalier Montperrin;

suppléée par :

- Madame Aude DANIEL, présidente de la commission médicale d'établissement du centre hospitalier Edouard Toulouse;
- en cours de désignation.
- Monsieur **Jean-Marc MINGUET**, président de la commission médicale d'établissement du centre hospitalier de la Dracénie à Draguignan ;

suppléé par :

- Madame Emmanuelle SARLON, présidente de la commission médicale d'établissement du CHICAS;
- Monsieur Stéphane LUIGI, président de la commission médicale d'établissement du centre hospitalier de Martigues.
- Monsieur Bastien RIPERT, directeur du groupe hospitalier Sophia Antipolis Vallée du Var :

suppléé par :

- Monsieur Ludovic VOILMY, directeur du centre hospitalier de la Dracénie ;
- Monsieur Pierre PINZELLI, directeur du centre hospitalier d'Avignon.
- Madame Florence ARNOUX, déléguée régionale FHF PACA;

suppléée par :

- Madame Marie-Anne RUDER, directrice générale adjointe de l'AP-HM;
- Monsieur Eric MATTEO, délégué régional adjoint dédié au médico-social.
- b) deux représentants des établissements privés de santé à but lucratif, désignés par le directeur général de l'Agence régionale de santé, dont au moins un président de conférence médicale d'établissement, sur proposition de la Fédération représentant ces établissements :
 - Monsieur Xavier VAILLANT, président de la FHP Sud-Est Corse directeur des opérations du groupe ALMAVIVA Santé;

suppléé par :

- Monsieur Loïc DONTEVILLE, directeur régional santé Sud-Est du groupe KORIAN;
- Madame Nathalie RICHELMI, directrice régionale Provence Almaviva.

https://www.gaca.ars.sante.fr/

 Monsieur Henri ESCOJIDO, président de la conférence régionale des présidents de commission médicale d'établissement Provence-Alpes-Côte d'Azur et président d'honneur de la commission médicale d'établissement du centre hospitalier privé Clairval à Marseille :

suppléé par :

- Monsieur Paul STROUMZA, président de la commission médicale d'établissement de la SAS Diaverum Provence à Marseille;
- Monsieur Jean-Claude GOURHEUX, président de la CME du centre de Rééducation Paul Cézanne.
- c) Deux représentants des établissements privés de santé à but non lucratif désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé, dont au moins un président de commission médicale d'établissement, sur proposition des organisations existant en région représentant ces établissements. Dans les régions comportant au moins un centre régional de lutte contre le cancer, un troisième représentant est désigné parmi ces centres par le directeur général de l'agence régionale de santé, sur proposition du ou des directeurs de ces établissements :
 - Madame Caroline CHASSIN, directrice générale adjointe Institut Paoli Calmettes;

suppléée par :

- Monsieur Emmanuel BARRANGER, directeur général du Centre Antoine Lacassagne;
- en cours de désignation.
- Madame **Sophie DOSTERT**, directrice générale de l'hôpital Saint-Joseph et de l'hôpital Européen ;

suppléée par :

- Monsieur Ronan DUBOIS, directeur général de la Fondation Lenval hôpital pour enfants à Nice :
- Monsieur Christophe MALTOT, directeur général de l'AVODD.
- Monsieur **Nicolas VALERIO**, président de la commission médicale d'établissement de l'hôpital Saint Joseph ;

suppléé par :

- Madame Valérie CHAUVINEAU, présidente de la commission médicale d'établissement de l'hôpital Léon Bérard;
- Madame Véronique BELMAS, présidente de la commission médicale d'établissement du CHS Sainte Marie.
- d) un représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile, désigné par le directeur général de l'Agence régionale de santé sur proposition de l'organisation regroupant, au niveau régional, le nombre le plus important de ces établissements ;
 - Monsieur Pierre-François GASCO-FINIDORI, directeur HAD Clara Schumann délégué régional FNEHAD;

suppléé par :

- Monsieur Pierre GUILHAMAT, directeur de l'hospitalisation à domicile d'Avignon et sa région (HADAR) - délégué régional adjoint FNEHAD;
- en cours de désignation.
- e) quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées, désignés par le directeur général de l'Agence régionale de santé sur proposition des organisations regroupant, au niveau régional, le nombre le plus important de ces institutions :
 - Monsieur **David CHAVIGNY**, directeur pôle hébergement 06- APF France Handicap PACAC;

suppléé par :

- Madame Catherine DUROC, APF France Handicap PACAC;
- Monsieur **Dominique DIAZ**, directeur du pôle Provence APF France handicap PACAC.
- Madame Marie-Laure PIQUEMAL-RATOUIT, déléguée régionale PACA et départementale du Vaucluse groupe national des établissements publics sociaux et médico-sociaux (GEPSo);

<u>suppléée par</u> :

https://www.pacq.ars.sante.fr/

- Madame Corinne LATOUR, représentante régionale PACA et départementale des Bouches-du-Rhône groupe national des établissements publics sociaux et médico-sociaux (GEPSo) :
- Madame Vanessa BOUBEE, représentante régionale PACA groupe national des établissements publics sociaux et médico-sociaux (GEPSo).
- Monsieur Christophe DUCOMPS, directeur général de l'association pour la réadaptation et l'épanouissement des handicapés (APREH) – URIOPSS;

- Monsieur Raphaël HAMOUDI, NEXEM ;
- en cours de désignation.
- Madame Anne DUMONTEL, directrice générale UGECAM PACA CORSE :

suppléée par :

- Madame Nathalie JAFFRES, directrice de l'Offre de l'UGECAM PACA CORSE;
- Monsieur Michel BOLLA, directeur des établissements médico-sociaux du Var UGECAM PACA CORSE.
- f) quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées, désignés par le directeur général de l'Agence régionale de santé sur proposition des organisations regroupant, au niveau régional, le nombre le plus important de ces institutions :
 - Monsieur Samuel TAILHADES, directeur centre Jean Lachenaud à Fréjus ;

suppléé par :

- Monsieur Philippe LOVATO, directeur de la MGEN Centre médical national Pierre Chevalier:
- Madame Laurence LACROIX-STARK, directrice des EHPAD Maison Paisible (84).
- Madame Manon VALENZA, membre du bureau régional SYNERPA PACA;

suppléée par :

- Madame Jeanne BORSOI, membre du bureau régional SYNERPA PACA;
- Madame Catherine DEWULF, déléguée régionale adjointe SYNERPA PACA.
- Monsieur **Jean-Bernard PERDIGAL**, directeur général de Santé Solidarité du Var ;

suppléé par :

- Monsieur Thierry BAUTRANT, directeur de l'EHPAD le domaine de la source à Roquefort la Bédoule ;
- Madame Magali DELL'OMO, directrice de l'EHPAD Les Tournesols.
- Madame Céline TETU, directrice maison de retraite La Pastourello à Saint Chamas (13);

suppléée par .

- Monsieur Gilles JAOUEN, directeur EHPAD Résidence Saint Jacques à Rians (83);
- Madame Anne DESROCHE, directrice CH d'Orange (84).
- g) un représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales, désigné par le directeur général de l'Agence régionale de santé sur proposition des organisations regroupant, au niveau régional, le nombre le plus important de ces institutions :
 - Monsieur Rébiai GUIASSA, directeur de l'association Maison d'Accueil à Arles;

suppléé par :

- Madame Joëlle MARTINAUX, administratrice du CCAS de Nice et vice-présidente de l'UNCCAS:
- en cours de désignation.
- h) un représentant désigné par le directeur général de l'Agence régionale de santé parmi les responsables des centres de santé et des maisons de santé implantés dans la région :
 - Madame Saméra AOUALLI, centres de santé médical FILIERIS région PACA;

suppléée par :

- Madame Christelle MARGO, MSP des Moulins à Nice (QPV);
- en cours de désignation.

ttps://www.paca.ars.sante.fr/

i) un représentant désigné par le directeur général de l'agence régionale de santé parmi les représentants des communautés professionnelles territoriales de santé :

Monsieur Sébastien ADNOT, CPTS Comtat Venaissin ;

suppléé par :

- Madame Jessica LAVIGNE. CPTS Actes Santé :
- Monsieur Jean-Louis GERSCHTEIN, CPTS Riviera française.

j) un représentant des associations de permanence des soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins, désigné par le directeur général de l'Agence régionale de santé :

Madame Tania PETEL, SOS médecins Vaucluse ;

suppléée par :

- Madame Isabelle RONOT, ATSUM régulation libérale 13;
- en cours de désignation.

k) un médecin responsable d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation, désigné par le directeur général de l'Agence régionale de santé sur proposition d'une organisation représentant ces services ou structures :

Monsieur François VALLI, praticien urgentiste SAMU 06 - membre SUdF;

suppléé par :

- Madame Muriel VERGNE, SAMU 83 administrateur SUdF ;
- en cours de désignation.

l) un représentant des transporteurs sanitaires, désigné par le directeur général de l'Agence régionale de santé parmi ceux développant l'activité la plus importante dans ce domaine :

 Monsieur Thierry SCHIFANO, président de la fédération nationale des transporteurs sanitaires (FNTS);

suppléé par :

- Monsieur Anselme CABRITA, Var Assistance;
- Monsieur Maurice WOLFF, Cartreize.

m) un représentant de services départementaux d'incendie et de secours, désigné par le directeur général de l'Agence régionale de santé sur proposition des présidents des conseils départementaux de la région ou un représentant du bataillon de marins-pompiers de Marseille désigné par le maire de Marseille :

 Colonel hors classe Jean-Luc BECCARI, directeur départemental du service départemental d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône (SDIS 13);

suppléé par :

- Contre-amiral Lionel MATHIEU, responsable du BMPM;
- Docteur Christian POIREL, médecin chef du service départemental d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône (SDIS 13).

n) un représentant des organisations syndicales représentatives de médecins des établissements publics de santé désigné, de manière conjointe, par les organisations membres de la commission régionale paritaire mentionnée à l'article R. 6152-325 :

Madame Morgana JEANTIEU-NERISSON, APH/AH (avenir hospitalier);

suppléée par :

- Monsieur Nicolas COSTE, coordination médicale hospitalière (CMH), Marseille ;
- Monsieur Gilles REZZADORI, APH/AH (avenir hospitalier).

o) six membres des unions régionales des professionnels de santé (URPS) désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé sur proposition conjointe des unions régionales des professionnels de santé. A défaut de proposition conjointe des unions régionales des professionnels de santé, le directeur général de l'agence régionale de santé désigne ces membres :

Monsieur Julien AUTHEMAN, président URPS masseurs kinésithérapeutes;

suppléé par :

https://www.paca.ars.sante.fr/

- Monsieur Thierry DESRUELLES, trésorier URPS pharmaciens :
- Monsieur Gérard TOLILA, président URPS chirurgiens-dentistes.
- Monsieur Christophe BARCELO, président URPS infirmières PACA;

- Monsieur Maurice RAMIN, trésorier URPS masseurs kinésithérapeutes;
- Madame Nathaly JOYEUX, secrétaire URPS orthophonistes.
- Monsieur Michel GALEON, représentant URPS médecins libéraux ;

suppléé par :

- Monsieur Alexandre AKLI, président URPS pédicures podologues ;
- Monsieur Pierre-Antoine GAU, vice-président URPS masseurs kinésithérapeutes.
- Monsieur Philippe SAMAMA, trésorier URPS médecins libéraux ;

suppléé par :

- Monsieur Daniel DARQUE, vice-secrétaire URPS infirmières PACA;
- Monsieur Boris LOQUET, président URPS biologistes.
- Madame Félicia FERRERA, présidente URPS pharmaciens :

suppléée par :

- Monsieur Christophe CHABOT, vice-président URPS infirmières PACA;
- Madame Julianne TUZET, secrétaire adjointe URPS pédicures podologues.
- Madame Aurélie ROCHETTE, présidente URPS sage-femmes ;

suppléée par :

- Madame Isabelle CHARLES, représentante URPS orthophonistes;
- Madame Françoise PASQUALI, secrétaire adjointe URPS pharmaciens.
- p) un représentant de l'ordre des médecins, désigné par le président du conseil régional de l'ordre :
 - Monsieur André-François CHAIX, secrétaire général du conseil régional de l'ordre des médecins Provence-Alpes-Côte d'Azur;

suppléé par :

- Monsieur Philippe PARIS, secrétaire général adjoint du conseil régional de l'ordre des médecins Provence-Alpes-Côte d'Azur;
- Monsieur Philippe PAQUIS, membre du conseil régional de l'ordre des médecins Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- q) un représentant des internes en médecine de la ou des subdivisions situées sur le territoire de la région, désigné par l'une de leurs structures représentatives locales :
 - Monsieur Sébastien CUOZZO, président du bureau des internes des hôpitaux niçois (IHN);

suppléé par :

- Madame Odile DUBUISSON, interne en psychiatrie;
- en cours de désignation.
- r) un représentant du ministère de la défense, désigné par le ministre de la Défense :
 - Madame Marie-Dominique COLAS, médecin chef d'hôpital d'instruction des Armées HNIA Sainte Anne à Toulon;

suppléée par :

- Monsieur Thibaut PROVOST-FLEURY, commandant de Centre Médical des Armées -CMA 10 Marseille;
- Monsieur Mehdi OULD-AHMED, médecin chef d'hôpital d'instruction des Armées HNIA Laveran à Marseille.
- s) Deux représentants des dispositifs d'appui à la coordination mentionnés aux articles L. 6327-2 et L. 6327-3 désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé :
 - Monsieur Arnaud CLAQUIN, directeur du DAC Var ouest;

- Monsieur Mohammed GUENNOUN, directeur du DAC C3S :
- Madame Christelle GREGORIO, directrice du DAC ESTAZUR.
- Madame Marielle CARLE, directrice du DAC Hautes-Alpes;

- Madame Alexia LATARD, directrice du DAC 13 Sud :
- Monsieur François BARRIERE, directeur du DAC Ressources Santé Vaucluse.

8° un collège de personnalités qualifiées comprenant deux personnalités désignées par le directeur de l'Agence régionale de santé à raison de leur qualification dans les domaines de compétence de la conférence :

- Monsieur Christian DUTREIL;
- en cours de désignation.

Article 4:

Participent, avec voix consultative, aux travaux de la conférence régionale de santé et de l'autonomie et au sein de ses différentes formations :

- le préfet de région ;
- le président du conseil économique, social et environnemental régional ;
- les chefs de services de l'Etat en région ;
- le directeur général de l'Agence régionale de santé ;
- un membre des conseils des organismes locaux d'assurance maladie relevant du régime général
- un administrateur d'un organisme local d'assurance maladie relevant de la mutualité sociale agricole.

Article 5:

LA CRSA a pris effet à compter du 21 octobre 2021 et pour une durée de cing ans.

Tout membre perdant la qualité pour laquelle il a été désigné cesse de faire partie de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie.

Lorsqu'un membre cesse, pour une raison quelconque, de faire partie de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie où il siégeait, un nouveau membre est désigné, dans les deux mois, dans les mêmes conditions, pour la durée restant à courir du mandat.

Article 6:

Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours contentieux devant la juridiction administrative territorialement compétente dans le délai de 2 mois à compter de la publication pour les tiers au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ou de la notification pour les intéressés.

Article 7:

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Pour le Directeur Général de l'ARS Paca Et par délégation La Directrice des politiques régionales de santé

Géraldine TONNAIRE